

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 7, rue de Kopstal à Meispelt se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme sise 7, rue de Kopstal à Meispelt est implantée avec pignon sur rue et composée de plusieurs corps de bâtiments aménagés autour d'une cour intérieure. La ferme est constituée d'un corps de logis jouté d'un côté par une grange et de l'autre par une petite annexe (GEN/TBA). L'ensemble est complété par une seconde annexe implantée parallèlement à la maison, en retrait par rapport à la rue. Celle-ci est encore joutée par un ancien jardin. La propriété est limitée par rapport à la rue par un muret en pierres, surmonté partiellement par une grille en fer forgé.

Le corps de logis présente deux façades (côté nord et côté sud) qui se divisent de manière harmonieuse et bien proportionnée en trois travées dont la travée centrale comporte chaque fois l'entrée. Les ouvertures de façade présentent des encadrements sobres à linteaux droits avec des chanfreins (côté sud). Tout cela est tout à fait caractéristique de l'architecture du XIXe siècle.  
(AUT/CAR)

Les autres corps de bâtiment présentent encore des baies de façade traditionnelles et authentiques.  
(AUT/CAR)

Une partie de cette ferme est déjà inscrite sur les feuilles cadastrales historiques (« Urkataster », 1811-1832).

Marquant l'entrée sud du noyau ancien de Meispelt, la ferme constitue un repère important dans le paysage villageois et est un témoin important pour l'histoire du développement de la localité et un représentant typique de l'architecture rurale.

La demeure, sis 7, rue de Kopstal à Meispelt, constitue un témoin de l'histoire et de l'architecture à Meispelt, les critères Authenticité (AUT), Genre (GEN), Caractéristique pour une période de construction (CAR) et Type de bâti (TBA) sont remplis. Ainsi, elle est un patrimoine remarquable qui mérite d'être protégée pour ses qualités architecturales, esthétiques ainsi que pour son intérêt historique et public.

Critères remplis : AUT - Authenticité ; GEN –Genre ; CAR - Caractéristique pour une période de construction ; TBA – Type de bâti

**La COSIMO émet avec 9 voix pour et 2 abstentions un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sise 7, rue de Kopstal à Meispelt (nos cadastraux 1130/836, 1126/177 et 1122/2188).**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Sala Makumbundu, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 12 mai 2021